



SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LA FUSION DES SERVICES ADV - CRÉDIT MANAGEMENT - FACTURATION FIN DES NÉGOS SUR L'ASF !

La plénière conclusive s'est tenue le 30 mai 2022 tout de suite après l'unique bilatérale du 20 mai. Le constat est que la direction n'a pas beaucoup bougé les curseurs pour un véritable ASF à la hauteur des enjeux. Inutile de vous dire que nos propositions faites en bilatérale n'ont pas été reprises dans le dossier finalisé. Bien malheureusement ! Comme toujours, la CFDT joue son rôle de syndicat réformiste, force de proposition et privilégiant la négociation. Et cela paye !

Une conclusive trop hâtive !

La CFDT a déploré le calendrier trop serré de cette négociation qui n'a pas trop laissé le temps à la concertation. Comment l'expliquer sinon que cette étape ne faisait pas partie du plan de la direction ! Il était plutôt question du déménagement purement et simplement des services. Grâce à la CFDT, n'en déplaise à certains, aujourd'hui on ne parle que de la fusion et pas d'autre chose. Même si la petite musique du déménagement est entonnée tout le long de la plénière et par la direction et par les autres OS. Pendant qu'on parle du déménagement, on ne parle pas de la fusion qu'il faut réussir. À bon entendre !

Propositions contre (-) propositions !

Les propositions de la CFDT en termes d'indemnités sont très largement au-dessus de celles de la direction. Les sommes de départ ont été augmentées de 100€ dans l'intervalle. La CFDT estime qu'il manque au moins 200€ sur chaque montant. Quant au texte dans sa globalité, des modifications à la marge y ont été apportées. La durée de l'accord passe de 1 an à 2 ans. Le versement des indemnités en cas d'accord se fera en septembre au lieu de janvier 2023.

PROPOSITIONS DNC	PROPOSITIONS CFDT
Prime d'accompagnement de la nouvelle organisation 300€	500€
Prime pour affectation sur fonction en évolution significative 600€	800€
Prime d'accompagnement pour fonction supprimée 800€	1000€

Notre proposition d'une prime de tutorat n'a pas été retenue, à notre grand regret. Et pourtant, certains collègues devront accompagner et former les nouveaux y compris ceux-là qui ont vocation à monter en compétence. Autre sujet de discorde, la question de l'éligibilité au dispositif de primes. La direction souhaite qu'elle démarre au 4 juillet à la mise en place de l'organisation. Pour la CFDT, c'est la date de la CDSP de lancement du projet, à savoir le 4 janvier, qui s'applique. Ainsi, les collègues qui ont eu une mobilité avant la mise en place du projet pourraient en bénéficier. Ne serait-ce que du socle.

Conclusion !

Nos propositions sont faites, nous avons obtenu de séparer les deux projets, les négos sont closes, le texte final arrive bientôt pour une signature, chers collègues, à vous de décider ! Les étapes des instances CHSCT et CT peuvent encore acter des choses mais seulement en ce qui concerne vos conditions de travail et l'organisation qui en découlerait. **Le temps de la consultation est ouvert. Faites-nous connaître votre avis !**



Vous souhaitez en savoir plus

sur les avancées obtenues par la CFDT ? N'hésitez pas à vous rapprocher de vos militants CFDT ou d'appeler le syndicat.



Adhérez en ligne

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdt3c.org
www.cfdtsf3c.org

